

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - JURASSIC FARM

En vigueur au 22 mars 2023. Nous vous remercions d'avoir choisi notre établissement et espérons vivement que votre séjour soit agréable. N'hésitez pas à nous contacter pour quelque demande que ce soit, y compris durant votre séjour, afin de satisfaire au mieux votre doléance. Ne tardez pas à nous signaler tout dysfonctionnement pour y remédier rapidement. Prenez soin de vous !

Lors de votre commande, vous acceptez sans réserve les conditions énumérées ci-après.

Pass Sanitaire / vaccinal COVID 19. Notre établissement n'est pas concerné par le pass sanitaire ou vaccinal, mais nous vous conseillons d'effectuer des tests préalables, pour le bien de tous les résidents. Durant votre séjour, tout symptôme faisant penser à la maladie devra être déclaré, nous vous conseillons également de prendre rapidement contact avec un médecin.

Destination. Ce contrat nominatif de location est exclusivement destiné à la location temporaire d'hébergements touristiques à Jurassic Farm. Son utilisation par quiconque ou à d'autres fins ne saurait engager la responsabilité de Jurassic Farm.

Responsabilité du preneur. Le signataire preneur est le seul interlocuteur privilégié de Jurassic Farm. Il est en tout temps responsable du comportement et des actions des tiers qui l'accompagne. Il s'interdit de sous-louer toute ou partie d'hébergement, de le modifier, le transformer ou de changer sa destination autrement que celle initialement prévue.

Conclusion. Le contrat est réputé conclu dès lors que l'acompte a été perçu par Jurassic Farm. Le paiement de l'acompte vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières mentionnées au contrat ou lors du processus de réservation.

Réservations. Les réservations se font en ligne, par mail ou par téléphone. Comme il n'existe pas de système de réservation fiable, malgré toute l'attention que nous porterons, Il est donc probable que des 'doublons' de réservation apparaissent. Dans ce cas de figure, nous attribuerons la priorité à la date de réception du règlement. L'état des réservations sur le site jurassic-farm.fr fait foi. Votre option de réservation est bloquée pendant 8 jours francs, dans l'attente du règlement de l'acompte. Les caractéristiques de votre séjour doivent être décrites précisément lors du processus de réservation. Nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation ou d'interrompre votre séjour à tout moment pour fausse déclaration pour laquelle aucun remboursement ni indemnité ne pourront être réclamés.

Règlements. Un acompte correspondant au minimum à 30% du montant de votre séjour doit être réglé dans les 8 jours francs pour valider votre réservation. Le solde devra être réglé 30 jours avant votre arrivée (sauf cas exceptionnel). Vous pouvez régler par chèque, virement bancaire ou espèces.

Rétractation. Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, les prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée rendent inapplicable toute rétractation.

Annulation / Modification. D'une manière générale, nous vous conseillons de souscrire à une assurance annulation.

Par vous-même, avant votre arrivée : Toute demande d'annulation de votre part doit être envoyée par lettre avec accusé de réception. Les justificatifs originaux devront être joints à votre demande. En cas d'accident grave ou décès d'une personne séjournant dans notre établissement et sous réserve d'obtention d'un certificat médical circonstancié ou avis de décès, votre séjour sera intégralement remboursé sans frais. En cas d'accident grave ou décès d'une personne de votre entourage ne séjournant pas dans notre établissement et sous réserve d'obtention d'un certificat médical circonstancié ou avis de décès, votre séjour pourra être reporté suivant nos disponibilités pendant un délai de 12 mois. Aucun remboursement ne pourra être réclamé. Si votre choix de report porte sur une situation défavorable financièrement (par exemple pour une réservation ultérieure en période creuse alors que vous aviez réservé en haute saison), nous vous rembourserons la différence après votre séjour reporté. Le report s'entend uniquement sur le logement choisi initialement. *Pour tout autre cas, les clauses spécifiques suivantes seront appliquées :* A plus de 30 jours de la date d'arrivée, il sera retenu 10 % du montant de l'hébergement, Entre 30 et 8 jours, une somme de 50 % du montant de l'hébergement sera retenue. Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera due. De même que pour tout autre type de désistement (de dernière minute par exemple). Toute modification intervenant à plus de 30 jours de votre arrivée entraînera un prélèvement forfaitaire de 60€ au titre de frais d'administration. Aucune modification ne sera possible passé ce délai.

Par nous-même : Des événements extérieurs indépendants de notre volonté peuvent nous contraindre à fermer momentanément l'accès au site, notamment pour des raisons de sécurité. Si nous pouvons vous proposer une solution de relogement sur notre site et que vous l'acceptez, nous vous ferons également parvenir un bon cadeau conséquent pour un séjour ultérieur, valable 18 mois. Si cette solution ne vous convient pas, nous vous proposerons alors de reporter simplement votre séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. Si votre choix de report porte sur une situation défavorable financièrement (par exemple pour une réservation ultérieure en période creuse alors que vous aviez réservé en haute saison), nous vous rembourserons la différence sous la forme d'un bon cadeau valable 18 mois après votre séjour reporté. Le report s'entend uniquement sur le logement choisi initialement. Si nous n'avons pas de solution de relogement à vous proposer, l'intégralité des sommes versées sera remboursée sans frais. Dans tous les cas, aucun délai supplémentaire ni indemnité ne pourront être réclamés.

Dépôt de garantie. Un dépôt de garantie ou caution, non

productif d'intérêts, n'est pas systématiquement demandé. Il dépend fortement du type d'hébergement choisi et des caractéristiques de votre séjour. Celui-ci devra également être réglé par virement ou chèque 8 jours avant votre arrivée. Il vous sera remis sous pli sous 15 jours après votre départ, déduit, le cas échéant des frais immédiats liés à toute dégradation (volontaire ou non) ou vol. Il ne vous sera remis en outre qu'à la condition que le règlement intérieur ait été strictement appliqué. Il ne se substitue pas à toute démarche justiciable (voir section Réclamations) et des frais supplémentaires de remise en état pourront vous être adressés, sur justificatifs.

Tarifs. Les tarifs annoncés sont nets, taxe de séjour comprise, draps et ménage compris dans la plupart des cas. Seuls les tarifs figurant sur ce site ou sur votre formulaire de commande font foi. Si votre réservation est effectuée sur un site partenaire, des frais seront appliqués par ce partenaire. Nous vous proposerons toujours les meilleurs tarifs sur le site jurassic-farm.fr.

Bons cadeaux. Ils sont valables une fois pendant 18 mois francs à la date d'édition, non remboursables, non échangeables, sans report possible.

Forfait Ménage / Propreté des locaux. Bien que le forfait ménage soit compris dans le prix, nous apprécierons le fait de veiller à la propreté régulière des locaux. Le tri sélectif est de rigueur (poubelles noires et bleues à votre disposition), nous vous demandons de vider régulièrement vos poubelles, ainsi qu'avant votre départ (les déchets ne rentrent pas dans le cadre du forfait ménage, et le verre évacué à la déchetterie). Les ustensiles et appareils doivent être également rendus propres. Nous mettons à disposition aspirateur, lave-vaisselle, machine à laver, séchoir..., n'hésitez pas à les utiliser lors de votre séjour (vaisselle, vêtements, draps...). La cuisine commune, affaire de tous, n'est pas comprise dans le forfait ménage. Il serait dommage pour tous que des manquements répétés nous contraignent à revoir notre politique de tarification.

Durée du séjour. Le signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Horaires. Les arrivées sont gérées entre 16h et 18h. Afin de faciliter le flux des entrées et vous éviter des attentes inutiles, nous conviendrons ensemble d'une heure de "check-in". Rien ne vous empêche d'arriver plus tôt (à partir de 15h), et prendre vos marques dans le domaine. En cas d'arrivée tardive ou en dehors de l'heure de réception convenue, vous devez impérativement nous le signaler le plus tôt possible, et des frais pourraient être appliqués. Le jour de votre départ, les logements doivent être libérés à 10h pour le gîte, 11h pour les hébergements insolites, 14h pour le camping, car nous devons préparer sereinement l'arrivée des futurs résidents. Pour le week-end, départ possible le dimanche à 15h, sauf en cas de réservation. Par contre, rien ne vous empêche de profiter encore de votre séjour le plus longtemps possible ! (afin d'éviter tout abus, une politique de 'fair-use' est implicite). Nous nous réservons le droit de modifier ou supprimer cette dernière clause sans préavis.

État des lieux / inventaire. Un état des lieux contradictoire et un inventaire sera dressé concomitamment à l'heure d'arrivée et de départ. Jusqu'aux signatures d'entrée et de sortie, seul le signataire preneur est autorisé à rentrer dans l'hébergement.

Utilisation des lieux. Le signataire (et les tiers qui l'accompagnent) se doivent d'utiliser paisiblement des locaux loués suivant la destination mentionnée audit contrat. D'une manière générale l'article 7 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, modifié par la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 s'applique. Ils doivent être normalement entretenus. Sauf mention particulière, toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Les meubles ne doivent pas être déplacés. L'accès aux hébergements à toute personne étrangère au preneur est interdite, y compris au personnel de Jurassic Farm. Toutefois, en cas d'urgence, de réparation extraordinaire ou autre nécessité impérieuse, le preneur devra tout mettre en oeuvre pour faciliter l'accès à un responsable de Jurassic Farm ou tout tiers mandaté par Jurassic Farm pour l'occasion. La tranquillité des autres résidents doit être assurée. En cas de vol ou de déprédation, la responsabilité de Jurassic Farm ne saurait être engagée.

Capacité. Le présent contrat mentionne la capacité d'accueil maximum. Jurassic Farm peut refuser tout dépassement non stipulé par le contrat. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du preneur.

Jouissance de dépendances. Le domaine de Jurassic Farm possède des dépendances et des terrains. Certaines dépendances sont communes (parking, jardins, forêt...), d'autres sont privatives qu'elles soient exclusives à Jurassic Farm, à l'activité agricole ou en fonction du type d'hébergement retenu. Les jouissances accordées au présent contrat sont résumées dans les conditions particulières.

Charges locatives. Jurassic Farm a fait le choix d'inclure les charges locatives dans la formule choisie, afin de réduire le coût de votre séjour. Votre domaine de vacances se situe dans le parc Naturel Régional du Haut Jura, un secteur protégé. Les consommations raisonnées sont au cœur de nos préoccupations, dans une démarche de gestion durable. Dans ce lieu reculé, l'accès aux ressources est limité, nous vous prions d'observer un mode de vie qui ne vous est peut-être pas si familier. <https://jurassic-farm.fr/la-vie-a-jurassic-farm/>

Animaux. Vos animaux de compagnie sont les bienvenus à partir du printemps. Ils doivent être annoncés pendant le processus de réservation, sous peine de nullité de contrat pour laquelle aucun remboursement ni indemnité ne pourront être réclamés. Exclusions : Ils ne sont pas admis dans les hébergements pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Vous êtes en tout temps responsables de leur propreté, de leur calme, de la sécurité et de la tranquillité des personnes. Tout manquement entraînera la rupture immédiate du contrat sans indemnité ni remboursement possible. Ils doivent être en tout temps attachés ; en effet, de nombreux animaux susceptibles d'être des

proies sont présents sur le site. Tout dégât (trous... etc) fera l'objet d'une facturation supplémentaire et entraînera la rupture du contrat.

Pension pré / Étape équestre Nous mettons à disposition des prés et pâtures clôturées pour nos amis les chevaux. Le preneur reconnaît que Jurassic Farm n'est pas un établissement équestre professionnel labellisé et décharge ainsi l'établissement de toute responsabilité en cas d'accident, dégradation, déprédation, vol ou fuite. Les chevaux d'un groupe de cavaliers peuvent être éventuellement séparés et des frais peuvent s'appliquer quant à la mise en place de séparations. L'eau est fournie, la fourniture de grain ou de foin ne sont pas systématiques sauf mention contraire dans les conditions particulières. L'accès au rond de longe est gracieusement proposé suivant les disponibilités, un accès prioritaire étant exclusivement réservé à l'exploitation agricole.

Accès à l'exploitation agricole. L'accès à l'exploitation agricole ou dans des zones dédiées aux animaux se fait uniquement en présence du responsable du site, d'une hôtesse ou d'un hôte d'accueil formés ou du responsable de l'exploitation agricole, ce afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'exploitation ou l'équilibre de vie des animaux. Nous serons ravis de vous y accompagner lorsque c'est possible. Certains animaux bénéficient de certaines libertés, comme celles de se promener hors de leur enclos. Si vous souhaitez les nourrir ou les approcher, demandez au préalable aux responsables qui sauront vous guider. Nous déclinons toute responsabilité quant à un éventuel manquement. L'accès au parc des machines est strictement interdit, pour votre sécurité et celle de vos enfants. Tout manquement entraînera la rupture immédiate du contrat sans indemnité possible.

Objets de Valeur. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements, ni dans vos véhicules. A noter que le parking est sans surveillance. La direction ne portera aucune responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Alcool, Tabac, Vape... D'une manière générale, la réglementation nationale s'applique. La consommation d'alcool se fait de manière raisonnée. Il est strictement interdit de fumer dans les hébergements et dans la forêt. Veillez à jeter vos mégots dans des cendriers, la nature et les non-fumeurs vous remercieront. Ne fumez pas en présence de non-fumeurs. Le vapotage est cependant autorisé, à condition d'aérer le logement et de ne pas vapoter en présence des enfants. Tout comportement abusif et/ou perturbant la tranquillité et la sécurité des résidents fera l'objet d'une expulsion immédiate et d'un signalement aux autorités, sans possibilité de dédommagement.

Piscines. Règlement : La surveillance des bassins et des enfants n'est pas de notre responsabilité. Nous vous faisons confiance pour appliquer des règles de bon sens tout en respectant les personnes et les lieux. Ne pas courir, sauter ou plonger Alcool et Tabac interdit dans le périmètre. Par mesure de sécurité, les accès sont interdits après 22h et avant 10h. L'accès n'est pas autorisé pendant les périodes de maintenance. Enfreindre ces règles entraîne la rupture im-

médiate du contrat sans contrepartie. Nous ne plaisanterons jamais avec votre sécurité et celle des autres. Pour tout incident, alerter immédiatement la réception qui saura prendre des mesures adéquates. En cas d'urgence vitale, ne paniquez pas et procédez par ordre : 1/ Protéger les lieux, 2/ Alerter les pompiers (18 ou 112) 3/ adopter les gestes de premiers secours **Recommandations d'usage :** Évitez les bains après un repas trop copieux ou trop arrosé. Posez à côté d'une piscine domestique une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible. Après la baignade, pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif anti-noyade. Équipez les enfants de bouées, brassards ou maillots flotteurs. Apprenez-leur à nager le plus tôt possible. De manière générale, ne laissez jamais des enfants évoluer dans ou à côté d'un bassin sans la surveillance constante d'un adulte apte à intervenir en cas d'urgence. Source : Guide 2019 des vacances d'été – Site de la DGC-CRF <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

Assurances. Le preneur est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance de Responsabilité Civile incluant une couverture de type Villégiature. Vérifiez si vous possédez une telle couverture au sein de votre assurance multirisque habitation par exemple. Chaque cavalier doit être titulaire de sa propre assurance en responsabilité civile.

Réclamations. Toute réclamation doit être adressée par lettre avec accusé de réception dans les 30 jours francs suivant votre séjour. En cas de litige, seul le tribunal de votre lieu de résidence pendant votre séjour est compétent, soit le tribunal de Lons-Le-Saunier.

Traitement des données. Nous sommes légalement tenus de disposer de données vous concernant pendant des durées incompressibles, notamment, et de manière non exhaustive, adresses, téléphone, logs de connexion et de navigation internet... Nous ne communiquerons jamais ces informations à des tiers sans votre consentement exprès (comme dans le cas d'une prestation de l'un de nos partenaires par exemple). Concernant les outils numériques connectés, ceux-ci utilisent un réseau dit 'partagé' entre différents utilisateurs du site. La conservation des identifiants, des logs de connexions et de navigation vous protègent légalement en cas d'attaque ou d'usage frauduleux. Nous sommes tenus d'assurer votre protection informatique pendant votre séjour. Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et Aux Libertés, modifiée par la Registre Général de la Protection des Données le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données. Cette demande est à adresser à l'adresse de contact : contact@jurassic-farm.fr

Modification des présentes Conditions Générales de Vente.

Des modifications des conditions générales de vente sont susceptibles d'intervenir à tout moment. Elles vous seront adressées. Les présentes conditions ou sur le site jurassic-farm.fr sont celles en vigueur.